



Étienne-Lazare Gérôme
etienne-lazare.gerome@le-verbe.com

« MOURIR EN PAIX NE SE FAIT PAS SANS HEURTS »

Louis-André Richard est docteur en philosophie, professeur au cégep de Sainte-Foy et chargé de cours à l'Université Laval. Dans le cadre de ce dossier, *Le Verbe* se devait de l'interroger sur son plus récent ouvrage, *La cigogne de Minerve. Philosophie, culture palliative et société* (PUL, 2018), dans lequel il aborde rigoureusement la question de l'euthanasie.

Votre essai concerne une question de société actuelle et ancrée dans le présent. Votre argumentation repose cependant sur une rétrospective philosophique du rapport à la mort qui remonte à l'Antiquité. En quoi cette rétrospective était-elle nécessaire pour comprendre l'enjeu actuel qu'est l'euthanasie?

Ma principale préoccupation était d'éviter l'écueil du *Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley. Ce roman m'étonne encore aujourd'hui; je suis surpris du fait que, bien qu'il ait été écrit en 1931, il offre une perspective dont on voit aujourd'hui la réalisation. Une des idées fortes de cette dystopie est de gommer toute référence au passé afin d'accoucher d'une société nouvelle se suffisant à elle-même et prétendant assumer la garantie d'une vie meilleure. La comparaison avec notre société est saisissante.

Quand on observe l'état de nos repères culturels actuels, on constate un rejet, ou pour le moins une ignorance flagrante, à l'égard des grandes idées qui nous ont précédés et qui nous ont pourtant permis de vivre dans le monde qui est le nôtre.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la légalisation de l'euthanasie. Cette légalisation se fonde sur une sorte de «pathocentrisme», où la peur de mourir et de souffrir l'emporte sur l'examen de la raison.

Sur ces questions [entourant la mort], nous sommes prisonniers de la crainte du malheur immédiat et nous témoignons d'une incapacité à poser le problème sur un plan politique et éthique plus large. Or, pour poser correctement un problème, il convient toujours de retourner dans le passé afin de retrouver les ancrages qui ont fondé notre société, dont un des premiers est l'interdit de donner la mort. Il est périlleux d'occulter notre rapport au «Tu ne tueras point».

Selon vous, le rapport à l'interdit de l'homicide n'est, depuis l'Antiquité, qu'une évolution ayant mené, grâce à l'affirmation de l'autonomie du sujet et à la neutralité (a)morale de la Loi, à la légalisation de l'euthanasie. L'euthanasie sied donc parfaitement dans notre époque et est en parfaite adéquation avec son temps. Dès lors, comment argumenter une critique de l'euthanasie qui ne soit pas condamnée à l'anachronisme?

L'espace permettant une réflexion sur l'interdit de l'homicide, donc sur l'euthanasie, est extrêmement restreint. Deux raisons expliquent cela.

Tout d'abord, cette réflexion est d'ordre philosophique et éthique, donc par définition ardue et peu accessible.

Ensuite, le caractère restreint de cet espace de réflexion tient aussi au climat actuel dans lequel le débat sur l'euthanasie s'inscrit. Les termes de ce dernier font qu'il est impossible de penser l'euthanasie hors de la *doxa* individualiste souscrivant à l'idée de l'autonomie de l'individu. Ces termes verrouillent le débat, l'appauvrissent, et ne le centrent plus que sur les modalités pratiques de l'euthanasie. Le questionnement de fond quant à la légitimité politique est considéré comme obsolète ou inutile. On est donc dans une posture pragmatique par rapport à l'euthanasie. Cela le confine à un espace étroit au sein duquel il est peu possible de débattre. Sortir de cet espace pour interroger la légitimité de l'euthanasie elle-même est désormais presque impossible.

L'argument favorable à l'euthanasie est fondé sur une conception du progrès faisant loi. L'euthanasie, sous le vocable racoleur d'«aide médicale à mourir», devient le signe tangible que nous serions inscrits dans une démarche progressiste, résolument tournée vers l'avenir. Dans cette logique, s'inspirer du passé pour réfléchir au présent est facilement perçu comme une démarche anachronique.

Comment redonner sa place à l'examen critique dans un tel contexte? Je dirais qu'il faudra attendre la fin de la phase «euphorique» entourant la légalisation de l'euthanasie. Il faudra attendre d'être rattrapés par le réel, comme on dit.

Dans *La cigogne de Minerve*, je propose tout de même de mener une réflexion sur les dommages collatéraux affectant les relations au sein même des milieux de soins et au cœur des familles. Je suggère d'axer les choses sur la nature et la qualité des liens humains à l'heure de mourir, sur leur gratuité et leur gravité. C'est à cette enseigne, aux heures de la dernière heure, que nous trouvons les raisons des meilleures conditions du vécu à la fin de la vie, dans le respect optimal de ceux qui partent comme de ceux qui restent.

Quand on se penche sur ces conditions à l'essentiel du bien humain, quand on profite de l'expérience de l'accompagnement bienveillant exercé jusqu'à l'aboutissement d'une mort naturelle, on découvre les bienfaits d'écarter les pratiques euthanasiques.

Votre réflexion sur l'évolution du mot «dignité» (comme dans «mourir dans la dignité») n'est pas sans rappeler l'inversion du sens des mots si chère à Orwell; elle vous permet par ailleurs d'introduire la distinction que vous faites entre «mort paisible» (l'euthanasie – où l'individu choisit quand il souhaite mourir) et «mort en

Peut-on parler d'un choix lorsqu'un patient en fin de vie devra choisir entre des soins palliatifs défailants et l'euthanasie ?

paix» (naturelle – qui est humainement et humblement assumée avec tous les questionnements profonds et spirituels qu'elle implique). Mais peut-il y avoir une « mort en paix » au sein de sociétés sécularisées ?

L'enjeu me semble moins la question de la sécularisation des sociétés occidentales que l'évolution de notre regard sur la mort. On se concentre dorénavant plus sur le confort physique en fin de vie, c'est-à-dire l'absence de douleur, sur ce que je désigne dans mon livre sous le vocable de « mort paisible ». C'est un bien et un bénéfice sans conteste des progrès de la médecine moderne, mais il me semble constater parallèlement à cet acquis formidable l'apparition d'une problématique nouvelle.

Comme vous le soulignez dans votre question, je fais la distinction dans mon livre entre « la mort en paix » et « la mort paisible ». Je constate l'apparition d'un paradoxe nouveau : la « mort paisible » est de plus en plus réclamée, alors que la médecine n'a jamais été aussi au point en ce qui concerne les traitements qui permettent de contrôler la douleur en fin de vie.

Par ailleurs, une chose m'étonne : si l'aspiration à une mort sans douleur est légitime, limiter la mort au seul contrôle de la douleur physique me semble réducteur. La « mort paisible » ressemble donc à une tentative d'évacuer la composante psychologique, difficile, sérieuse, tragique du dernier acte de notre vie.

Notre sortie de l'existence ne se fait jamais sans heurts. La mort fait partie de la vie, et faire face à cela implique de reconnaître et d'assumer la part de mystère qui y est contenu.

Vous faites du développement des soins palliatifs un rempart contre l'euthanasie. Les soins palliatifs coutent cependant plus cher que l'euthanasie, alors que nos gouvernements ont les yeux rivés sur les dépenses publiques. Comment s'assurer que l'euthanasie ne deviendra pas la norme, puisqu'elle coute moins cher ? Comment s'assurer du maintien de soins palliatifs de qualité afin que les patients en fin de vie aient réellement le choix entre la « mort paisible » et « la mort en paix », et ne soient pas poussés à accepter l'euthanasie ?

Il faut rappeler qu'au Québec, l'euthanasie a été érigée en droit. Conséquemment, il faut impérativement en garantir l'accès. Dans le contexte actuel des finances publiques, cela se fait nécessairement au détriment du financement des soins palliatifs.

On peut alors légitimement s'interroger : peut-on parler d'un choix lorsqu'un patient en fin de vie devra choisir entre des soins palliatifs défailants et l'euthanasie ? Et vers quelle option tenteront de le pousser les professionnels de la santé, qui souhaiteront faire des économies et maîtriser leurs dépenses ?

Dans ce contexte, les lieux où se pratique la médecine palliative deviendront des lieux de résistance politique.

Vous prêchez dans votre essai en faveur de «l'allo- nomie», soit une tentative de concilier le respect des droits individuels et les devoirs que les humains ont les uns envers les autres. Pour y arriver, vous invitez la philosophie à réinvestir le médical. Quelle place doit tenir la philosophie dans la formation professionnelle du corps médical ?

La place que doit tenir la philosophie dans la formation professionnelle du corps médical est fondamentale. Mais le cursus médical est tourné vers l'efficacité, l'efficience. Or, accorder plus de place à la philosophie nécessite de libérer du temps. Le peu de place octroyée à la philosophie entraîne un appauvrissement de la qualité du sens éthique comme du raffinement du sens critique. Dans l'obligation de développer rapidement les compétences reliées à l'exercice des pratiques, il devient impossible d'interroger le fond des choses. Le débat est clos. Il ne reste qu'à s'enquérir des modalités de l'application de la loi concernant l'euthanasie, sur son opérationnalisation.

Dans *La cigogne...*, j'en suis venu à parler d'*allonomie* (étymologiquement, «la loi de l'autre», où l'autre en tant que sujet responsable est au centre de l'action). Il s'agit de comprendre qu'il y a des responsabilités qui sont rattachées à l'autonomie du patient, même tout à fait à la fin de sa vie. Si un mourant a droit à toute l'attention de ceux qui l'entourent et du corps médical, sa condition ne lui donne pas une caution sans réserve quant à ses choix. Même mourant, un individu a des devoirs envers autrui, et tout ne peut se réduire à une affaire de respect intégral de l'autonomie individuelle. *L'allonomie* refuse une primauté du droit dégrevée des devoirs.

C'est trop lapidairement exprimé ici, mais il faut soumettre à l'examen critique toutes ces questions du devoir du mourant.

Les unités de soins palliatifs sont des lieux où la mort est omniprésente et où se révèle une prise de conscience de la précarité de la vie ; il en résulte l'émergence d'un environnement propice aux questionnements profonds, à la solidarité, à l'accompagnement et à l'empathie. Il semblerait donc que la proximité de la mort révèle les

Si l'aspiration à une mort sans douleur est légitime, limiter la mort au seul contrôle de la douleur physique me semble réducteur.

sentiments humains les plus beaux. N'est-ce pas en témoignant du caractère profondément beau des sentiments humains à l'approche de la « mort en paix » que nous pourrions lutter contre la tentation de l'euthanasie ?

Oui, les unités de soins palliatifs sont des lieux où la décrépitude qui accompagne la mort exalte, par contraste, la beauté des sentiments humains et où l'on est témoin de ce que la personne a de plus beau, tant chez les patients que chez les soignants. Qui plus est, cela dépasse le niveau des personnes elles-mêmes, c'est l'ensemble qui s'offre en contemplation. Mais les personnes en faveur de l'euthanasie jouent aussi la carte de la beauté de la fin de vie. Les journaux publient à grand renfort de témoignages des plaidoyers vibrants exaltant les expériences formidables vécues par celles et ceux ayant fait choix de l'euthanasie.

Or, s'agit-il de la même chose ?

Pour ma part, je trouve étrange tout cet étalage de mises en scène orchestrées et relayées dans les médias. Loin de moi l'idée de mettre en doute la sincérité des sentiments des gens, mais il y a peut-être une sorte de simulacre masquant le caractère factice de la mort programmée. C'est un peu comme si, en exprimant le ravissement provoqué par la vue de la tour Eiffel à Las Vegas, on voulait se convaincre que l'originale à Paris n'en vaut pas la peine !

Comment faire lorsque l'on est opposé à l'euthanasie et que l'on se retrouve avec un proche qui décide d'y faire appel ? Comment rester fidèle à ses convictions tout en faisant preuve d'empathie et de tolérance ? Un tel équilibre est-il possible ?

Il n'y a pas de réponse singulière à cette question difficile.

Du point de vue de la philosophie politique, je maintiens qu'il y a plus de désavantages que d'avantages à la légalisation de l'euthanasie. Quoi qu'on en dise, l'être humain est le seul animal qui doit composer avec la conscience de sa mortalité. Ça fait partie des actes humains que de faire face au tragique de la mort jusqu'à la fin ultime et naturelle de la vie.

Il ne faut cependant jamais se présenter comme un donneur de leçon. Il faut par ailleurs toujours distinguer, dans les choix éthiques, la réflexion théorique de la décision *hic et nunc*. Il faut donc séparer le temps de la réflexion sur l'euthanasie, qui est en amont, de la décision singulière que chacun doit prendre au moment où il se trouve devant un proche qui fait le choix de l'euthanasie.

Lorsque nous devons prendre une telle décision singulière, nous ne sommes plus dans le temps de la réflexion,

il est passé ; nous sommes dans le temps de l'action, et là, c'est la conscience éclairée de chacun qui prend le relai devant la détresse d'un proche.

Sur ce dernier point, je ne sais pas comment je réagirais si un proche choisissait l'euthanasie, et mal avisé serait celui qui prétendrait savoir à l'avance comment il réagirait. Peut-être s'agirait-il alors de rappeler ici l'impératif chrétien du non-jugement ? ■

Étienne-Lazare Gérôme collabore au *Verbe* depuis 2017. Adepté d'un ton franc, direct et souvent tranché, il manie une plume aiguisée et singulière, mais fait toujours montre de justesse, de compassion et d'empathie.

Louis-André Richard est membre du Comité d'éthique institutionnelle et d'éthique sur la recherche de la Maison de soins palliatifs Michel-Sarrazin. Il est intervenu en 2011 lors de la *Consultation générale sur la question de mourir dans la dignité*, et en 2013 lors des *Consultations particulières sur le projet de loi n° 52, Loi concernant la fin de vie*. Il a par la suite été invité par le gouvernement du Québec à participer aux préconsultations parlementaires à l'élaboration de cette même loi. Il vient de publier son nouvel essai *La cigogne de Minerve. Philosophie, culture palliative et société* (PUL, 2018, 452 pages).

Pour aller plus loin :

Louis-André Richard et Michel L'Heureux, *Plaidoyer pour une mort digne. Les raisons de nos choix et les choix de soins appropriés en fin de vie*, 2011, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL), 82 pages.

Aldous Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1972 (1932), Folio/Gallimard, Paris, 438 pages.